



attachés d'administration de l'Équipement

adhésion au CIGeM

Corps Interministériel à Gestion Ministérielle

octobre 2012

Rappel du contexte

La Fonction publique a engagé une démarche d'évolution des corps de catégorie A ; la CFDT a participé aux discussions engagées au cours de l'année 2011. Le projet de mettre en œuvre un corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM) constitue une première étape, même si ces discussions nous ont laissé sur notre faim.

Retrouvez sur notre site les comptes rendus des précédentes réunions.

Présentation de l'audit du CGEDD, le 9 mai 2012 :

http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categoriel/CIGeM_cr_reunion_audit_CGEDD_09-05-12.pdf

Compte rendu de la réunion bilatérale du 9 juillet 2012 :

http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categoriel/CIGeM_bilaterale_09-07-12.pdf

Réunion du 16 octobre 2012 – Compte rendu de la délégation CFDT

Administration

SG/DRH/MGS : Hervé Schmitt

SG/DRH/MGS1 : Pierre Roux, Véronique Vogel, Marie Victor, Sophie Remorini, Gina Juvigny

CFDT : Patrice Aubertel (DGALN), Éric Tavernier (DDT 77), Isabelle Rousseau (bureau national)

La rencontre a porté essentiellement sur l'aménagement du 3^e niveau du corps des attachés. Ce niveau, et son repyramidage, sont présentés par l'administration comme la principale avancée attendue du CIGeM, avec également une amélioration indiciaire au premier grade, en début de carrière.

Les arrêtés fixant le taux pro/pro et définissant le futur examen professionnel d'attaché principal, en remplaçant l'épreuve écrite par un dossier de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle), sont en cours de mise au point et d'échanges entre services.

L'administration du MEDDE a demandé à la Fonction publique d'augmenter le nombre de postes de CAEDAD (conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables) de 140 à 200 ; la DGAFP a refusé pour 2 raisons :

- les emplois doivent répondre à des critères à préciser, et l'arrêté-liste est trop générique, pas dans la logique de l'emploi fonctionnel, ne décrivant pas l'importance des missions exercées ;
- le parcours de carrière doit plutôt trouver son aboutissement dans le GRAF (grade à accès fonctionnel, attaché hors classe), sans création d'emplois fonctionnels nouveaux. Le GRAF permettra de porter à 309 le nombre de postes dans le 3^e grade en 2017, auxquels s'ajoutent en parallèle les 140 postes de CAEDAD (si le ministère n'obtient pas gain de cause auprès de la DGAFP). En effet, contrairement à la situation actuelle, les postes de CAEDAD seraient réservés à celles et ceux occupant des emplois fonctionnels.

Cet argumentaire pourra être revu si le ministère améliore ses textes et son pyramidage.

La CFDT prend note que le nouveau GRAF serait destiné aux attachés ayant eu une carrière exemplaire. S'agit-il d'un vrai 3^e niveau ?

Nous nous référons au document remis le 9 juillet 2012 (à télécharger avec le lien ci-dessous).

http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categoriel/presentation_CIGeM_bilaterale_09-07-12.pdf

En application des schémas des pages 17 et 18, on nous confirme que l'emploi fonctionnel est accessible plus tôt, pour celles et ceux qui ont des carrières dynamiques, pour des emplois à responsabilités : la CFDT se demande quelles sont ces responsabilités, qui les identifie comme telles ? Entre 10 et 20 postes seraient éligibles chaque année. Les mots « ascendants et dynamiques » caractérisant ces carrières signifient qu'il y aurait une fongibilité entre les postes à « enjeux » représentant les différentes politiques publiques du ministère.

Le CGEDD, dans son rapport, a rappelé les principes de fongibilité, d'équité et de transparence. Il conviendra donc de rappeler aux services la palette des emplois accessibles aux attachés, et de ne pas seulement les destiner aux fonctions supports.

La transparence, c'est que tout agent qui remplit les conditions peut postuler, et les demandes sont étudiées en CAP. Les postes figureront sur la liste commune, il y aura donc surpublication pour augmenter les chances de pourvoir le contingent. La CFDT tient à souligner que l'administration ne pourvoit pas tous les postes disponibles, alors qu'il y a des candidats en nombre suffisant.

Pour sa part, le GRAF est plutôt une bonification de fin de carrière. Il sera accessible plus tard, par tableau d'avancement, pour des enjeux de promotion. Ce schéma permettra de revenir vers la DGAFP.

Pour occuper le GRAF, il y aura 2 voies : le tableau d'avancement et la « redescende » de l'emploi fonctionnel (et de sa NBI de 40 points).

La liste des emplois « grafables » sera fournie à la prochaine réunion.

Il y a aura donc 2 listes à fournir à la DGAFP : l'arrêté-liste des emplois fonctionnels, une liste générique des emplois grafables interministériels et un arrêté spécifique pour chaque ministère (au sens large du périmètre ministériel). La CFDT demande s'il n'est pas envisagé une 3^e liste, pour appuyer la demande d'un passage des emplois fonctionnels de 140 à 200 ?

La volonté du ministère est d'adhérer dès le premier train de mise en place du CIGEM. Le ministère de la Défense n'est pas pressé, l'Agriculture semble se décider.

Sur chaque cycle de mutation, il y a environ 30 cas de concurrence entre corps techniques et administratifs, et les attachés ont obtenu, cette année, plus souvent que d'habitude gain de cause, par rapport aux ITPE.

La CFDT demande s'il y a eu des comparaisons avec les autres ministères, techniques en particulier ? réponse : notre gestion des emplois fonctionnels se rapproche de celles des autres, sans gommer nos spécificités techniques.

Le corps continue à croître : on passerait de 2 800 attachés actuellement à plus de 3 000.

Le document présenté lors de cette réunion est téléchargeable ici :

http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categoriel/presentation_CIGEM_bilaterale_16-10-12.pdf

Calendrier

prochaine bilatérale : 13 novembre

plénière : 10 décembre

Conseil supérieur de la Fonction Publique de l'État le 5 décembre, puis Conseil d'État.

[RESPECTÉS]

La CFDT, c'est faire.

Cfdt
des choix. des votes